



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 92196

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les radios associatives et le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Légalisées par la loi du 29 juillet 1982 relative à la communication audiovisuelle, les radios associatives sont des acteurs importants de la démocratie locale. Une aide financière substantielle est accordée à ces radios associatives par le biais du FSER, dont les crédits ont été gelés pour l'année 2016. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement afin d'assurer le soutien financier aux radios associatives pour les prochaines années.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière aux radios associatives depuis plus de trente ans, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient de ce soutien, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. Le soutien aux radios associatives s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique qui marque la pérennité de cette aide publique. En 2015, le budget du FSER s'est élevé à 29 M€ et la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2016, l'effort sera reconduit pour le même montant, ce qui démontre, malgré les contraintes budgétaires, que l'action publique dans ce domaine conserve le même degré de priorité. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système de soutien qui a fait ses preuves, et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français. Média audiovisuel de proximité qui couvre l'ensemble du territoire national, les radios associatives remplissent une mission de communication sociale de proximité primordiale. Elles sont un élément unificateur, animant la vie locale et réservant une large part de leur programmation à des cultures minoritaires, à de nouveaux talents artistiques ou encore à des campagnes d'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92196

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 mars 2016

Question publiée au JO le : [29 décembre 2015](#), page 10663

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3389